



CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE VELOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Entre,

Le Département de Loire-Atlantique, dont le siège est situé 3 Quai Ceineray – CS 94109 – 44041 Nantes Cedex 1, représenté par Michel MÉNARD, agissant en qualité de Président dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 25 janvier 2024;

Désigné ci-après « Le Département »,

D'une part,

Et,

La communauté de communes Estuaire et Sillon, dont le siège est situé 2, boulevard de la Loire- 44260 SAVENAY, représentée par Rémy NICOLEAU, agissant en qualité de Président dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2024 ;

Désigné ci-après « l'EPCI »,

D'autre part,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes.

Préambule

Le plan d'actions départemental *La Loire-Atlantique à vélo – Plan d'actions 2017-2027* » a pour ambition de favoriser une mobilité durable dans les déplacements quotidiens en incitant les habitants de Loire-Atlantique à utiliser davantage le vélo. C'est ainsi qu'une des actions proposées vise à développer des services en faveur de l'usage du vélo (Action 5 de l'ambition 1 *Créer les conditions favorables à l'usage du vélo*).

En 2020, le Département a acquis une flotte de 200 vélos à assistance électrique afin de lancer une expérimentation sur quatre intercommunalités volontaires pour organiser un service de location de vélos auprès des habitants de ces territoires. Depuis, 6 nouvelles intercommunalités se sont inscrites dans le dispositif VÉLILA et la flotte de vélos s'élève désormais à plus de 765 vélos à assistance électrique (VAE et triporteurs à assistance électrique).

Par convention en date du 21 janvier 2021 et son avenant du 23 juin 2022, le Département a mis à la disposition de l'EPCI 70 VAE et 3 vélos cargo.

La convention ayant été signée pour une durée de 3 ans, il est nécessaire de définir les suites à donner à cette expérimentation.

Le bilan établi après presque 3 années de mise en service est satisfaisant. 443 contrats de location ont été signés et 409 usagers différents ont pu tester le vélo à assistance électrique sur ce

territoire depuis le 15 février 2021. L'EPCI souhaite poursuivre ce service de location sur son territoire en accord avec le Département.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des vélos et d'un logiciel de gestion de flotte de vélos à l'EPCI par le Département.

- 70 vélos à assistance électrique classiques (n°71 à 100 et n°161 à 200).
- 3 vélos cargo, type triporteur à assistance électrique (n°4 à 6)

Article 2 – Conditions financières

Le Département met à disposition de l'EPCI **70** vélos à assistance électrique et **3** vélos cargo familiaux à assistance électrique (**cf. annexe 1** : liste des vélos numérotés) et l'abonnement à un logiciel de gestion de flotte de vélos à titre gratuit.

Article 3 – Description des vélos

Les 70 VAE classiques mis à disposition de l'EPCI sont numérotés (Bicycode et stickers) et équipés d'un panier et d'un antivol. Il s'agit du modèle E-CARDAN 26 (puissance de la batterie de 14,5 Ah) de la marque ARCADE. Les VAE ont été livrés à l'EPCI aux mois de décembre 2020 et janvier 2021. Chaque VAE équipé a été acquis au prix de 1540 € TTC.

Les trois vélos cargo familiaux, des triporteurs à assistance électrique (n°4 à 6), ont été mis à disposition de l'EPCI en mars 2022. Ils sont numérotés (Bicycode et stickers) et équipés d'une protection de pluie, d'un kit enfant (un banc et deux ceintures) et d'un antivol de cadre. Il s'agit du modèle TRIPORTEUR NIHOLA FAMILY – CARGO E 17 (puissance de la batterie de 16,8 Ah) de la marque NIHOLA. Chaque vélo équipé a été acquis par le Département au prix de 5°032 € TTC.

Le descriptif technique des vélos et de leurs accessoires est annexé à la présente convention (**cf. annexe 2**).

Article 4 – Logiciel de gestion de la flotte de vélo

Afin de faciliter l'organisation et la gestion du service de location des vélos VÉLILA, le Département a souscrit auprès d'un prestataire un logiciel de gestion différenciée de flottes de vélo. Les frais de location du logiciel ainsi que l'interface WEB du logiciel permettant une réservation en ligne des vélos par les usagers (différenciée pour chaque ECPI) sont pris en charge par le Département.

Pour faciliter le suivi du service par le Département, l'EPCI s'engage à d'une part, effectuer l'ensemble des formalités administratives de locations des vélos et, d'autre part, à suivre les opérations de maintenances effectuées sur les vélos mis à disposition par le Département via ce logiciel.

Le contrat de service souscrit auprès du prestataire apporte des garanties de disponibilité limitées : la réservation en ligne peut, en cas d'incident, être rendue indisponible pour une durée pouvant aller jusqu'à une journée (8 h consécutives). Aucune alternative ne sera fournie par le Département en cas d'indisponibilité du service.

Le Département se réserve la possibilité de solliciter auprès du prestataire un accès aux statistiques d'exploitation du service par les EPCI auxquels ce service est mis à disposition.

Il appartient à l'EPCI de suivre et financer la formation d'utilisation du logiciel.

Article 5 – Mise à disposition des VAE aux habitants de l'EPCI

L'EPCI s'engage à mettre à disposition de ses administrés les vélos mis à disposition par le Département, via la conclusion de contrats individuels. L'EPCI veillera à ce que le service puisse bénéficier à un maximum d'usagers.

Les tarifs ne pourront excéder la grille maximale suivante pour permettre à tous les habitants de pouvoir en bénéficier. Une tarification sociale à 50% sera accordée a minima aux seniors bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur présentation des justificatifs correspondants.

Pour les vélos à assistance électrique classiques :

Il est proposé que les contrats soient limités en durée, de 1 mois minimum à 12 mois maximum.

Grille tarifaire recommandée pour les VAE :

Nombre de mois	1	3	6	12
Tarif plein	35 €	84 €	150 €	250 €
Économie réalisée	/	21 €	60 €	170 €
Tarif social	17,50 €	42€	75€	125 €
Économie réalisée	/	10,50 €	30 €	85 €

Pour les vélos cargo familiaux à assistance électrique :

Il est proposé que les contrats soient limités en durée à 1 mois, reconductible 2 fois maximum (soit 3 mois maximum). Il est important de veiller à ce que le service puisse être testé par différents usagers.

Grille tarifaire recommandée pour les vélos cargos familiaux à assistance électrique :

Nombre de mois maxi de location	1 mois renouvelable 2 fois maxi
Tarif plein	50 € TTC/mois
Tarif social	25 € TTC/mois

Les durées de location des vélos sont proposées à titre indicatifs. L'EPCI veillera à ce que le service puisse bénéficier à un maximum d'usagers et pourra réduire ou reconduire au-delà des durées maximales recommandées, à titre exceptionnel, la durée des contrats en fonction des demandes et des listes d'attente constituées.

Article 6 – Responsabilité et assurance

L'utilisation des vélos se fait sous la responsabilité de l'EPCI pendant toute la durée de la mise à disposition. L'EPCI doit ainsi veiller à ce que son assureur en responsabilité civile intègre l'activité de location de vélos et prenne en charge les dommages qui pourraient être occasionnés à des tiers.

L'EPCI s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter les vols et dégradations des matériels.

En cas de perte ou de vol, l'EPCI est tenu d'en informer le Département de Loire-Atlantique dès constatation.

L'EPCI s'engage à souscrire un contrat d'assurances couvrant les risques suivants : vols et dommages.

À défaut, en cas de perte ou de vol, l'EPCI devra prendre en charge le remplacement du vélo. Le remboursement du vélo se fera avec une décote de 20 % par an, applicable à la date anniversaire de livraison du vélo à l'EPCI afin de tenir compte de sa vétusté.

En cas de dégradation, l'EPCI devra prendre en charge les réparations.

Article 7 – Entretien / maintenance des vélos

L'EPCI s'engage à effectuer les vérifications préalables, recommandées par les sociétés ARCADE et NIHOLA, nécessaires à la mise en service des vélos auprès des usagers.

L'EPCI assume l'entretien et la maintenance des vélos afin qu'ils soient restitués au Département en bon état de fonctionnement à l'issue de la période de mise à disposition.

En cas de matériel défectueux (**cf. annexe 3**), l'EPCI pourra directement s'adresser au service après-vente :

- de la Société ARCADE par courriel **savelec@arcadecycles.com** ou par téléphone au 02 51 44 52 52.
- de la Société NIHOLA par courriel **sav@nihola.fr** ou par téléphone au 02 51 80 01 58.

Article 8 – Renouvellement des flottes de vélo

A compter de 2025, le Département engagera un travail sur la question de la remise en état ou du renouvellement des flottes de vélo.

Un diagnostic sera engagé sur la partie du parc la plus usagée afin de définir les orientations retenues (travaux de réparation // vente des vélos).

Le Département s'engage à supporter le coût financier d'un renouvellement de la flotte ou la remise en état de celle-ci (achat de batterie, changement du système électronique...).

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du **15 février 2024**. Elle s'exécute pour une durée de 3 ans. Une reconduction pourra être envisagée à l'issue des 3 ans. Dans cette hypothèse, une nouvelle convention sera établie. En aucun cas, l'EPCI ne pourra se prévaloir d'une reconduction tacite.

Article 10 – Modification

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 11 – Modalités de résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par courrier en recommandé avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois.

Article 12 – Promotion – Communication

Les vélos mis à disposition de l'EPCI sont aux normes VÉLILA selon la livrée définie (**cf. annexe 5**).

Le logo de l'EPCI partenaire sera apposé systématiquement à côté du logo du Département sur les éléments de marquage du vélo (panier et batterie)

Les principes de communication sont définis dans un document : la charte d'usage VÉLILA (**cf. annexe 4**). Ils doivent être appliqués par l'EPCI partenaire pour toute communication sur le dispositif.

La promotion du dispositif sera portée par le Département et l'EPCI partenaire pour le lancement du service. Les phases de relance sur la communication du service, selon les besoins de location, seront réalisées par l'EPCI partenaire à partir des différents outils de présentation et de promotion du service fournis par le Département.

Toute action de valorisation du dispositif devra être pensée et réalisée en lien avec le Département (opérations presse, temps de relations publiques, etc.).

Article 13 – Acquisition de flottes de vélo supplémentaire

Si l'EPCI souhaite acquérir directement des vélos afin de compléter l'offre aux usagers, il convient de veiller à l'homogénéité de l'offre de service VÉLILA, en respectant les principes suivants :

- pour des VAE classiques ou cargo : acquisition de vélos identiques à ceux mis à disposition par le Département : modèle E-Cardan de chez ARCADE et le triporteur NIHOLA Cargo Family électrique. Ces vélos devront être conformes à la livrée VÉLILA.
- pour les vélos spéciaux (longtails, pliants etc...) absents du catalogue VÉLILA, l'EPCI partenaire devra prendre contact avec les services du Département pour étudier la question de la livrée, avant tout passage de la commande.

Une attention particulière doit être portée à la question des durées de location et tarifs proposés pour assurer une offre homogène sur l'ensemble du territoire départemental.

Sous réserve d'un accord préalable de la Mission vélo du Département, le logiciel de gestion de flotte de vélo pourra, sous certaines conditions, intégrer ces vélos supplémentaires. Les éventuels frais induits par cette demande seront à la charge de l'EPCI.

De manière général, préalablement à toute commande de nouveau matériel, il convient d'échanger avec la Mission vélo du Département sur le marquage à effectuer et les conditions de location.

Article 14 – Bilan chiffré et évaluation

L'EPCI s'engage à transmettre annuellement au Département, sur sollicitation de celui-ci, les informations relatives au suivi et à l'évaluation du service, il s'agit à minima :

- Nombre de contrats signés,
- Relevés des compteurs des VAE à chaque nouvelle location pour identifier le nombre de kilomètres réalisés,
- Les questionnaires de satisfaction dûment complétés par les usagers à l'issue de la location ;
- Bilan des recettes.

Un questionnaire type incluant les périodes de prise en main et de restitution des vélos, réalisé par le Département, est à la disposition de l'EPCI. Il peut être complété directement via le logiciel Sphinx.

L'EPCI est invité à préciser dans les conditions générales d'utilisation du service la mention suivante :

« Les données personnelles vous concernant sont collectées et traitées par l'EPCI. Ce traitement est basé sur l'exécution d'un contrat entre le locataire et la communauté de communes Estuaire et Sillon afin de permettre la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique auprès de ses administrés. Vos données personnelles sont conservées pendant une durée de 10 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification. Vous disposez également, pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition ou de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : communaute@estuaire-sillon.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) »

Il appartient également à l'EPCI de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation

du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du Département des demandes d'exercice de leurs droits, celui-ci doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à communaute@estuaire-sillon.fr

Les Parties prennent toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données personnelles, et notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. A ces fins, les Parties s'appuient sur leurs mesures de sécurité socles réciproques.

L'EPCI informera le Département de toutes les violations de données en lien avec l'organisation et la gestion du service de location des vélos VELILA et aura la charge de la notification à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). S'agissant de la communication éventuelle de la violation de données aux personnes concernées, conformément à l'article 34 du RGPD, les Parties s'engagent à se concerter sur la nécessité de cette communication ainsi que sur son contenu, le cas échéant, et ce, avant tout envoi d'une communication aux personnes concernées.

Les traitements de données concernés par la présente convention ayant pour finalité l'organisation et la gestion du service de location des vélos VELILA, la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) ne s'avère pas obligatoire.

Pour les besoins relatifs à la protection des données :

- le département devra être contacté aux coordonnées ci-après :

Par courrier postal :

Délégué à la protection des données
3 Quai Ceineray,
CS 94109, 44041 Nantes Cedex 1.

ou par email : dpd@loire-atlantique.fr

- L'EPCI devra être contacté aux coordonnées ci-après :

Par courrier postal :

Jean-Pierre Trieau
L'équipe LEXAGONE
44000 NANTES

ou par email : communaute@estuaire-sillon.fr

Fait en deux exemplaires originaux.

A, le

Pour le Département de Loire-Atlantique
Le Président,
Michel MENARD

Pour la Communauté de communes Estuaire et
Sillon
Le Président,
Rémy NICOLEAU

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des vélos remis à la Communauté de communes Estuaire et Sillon

Annexe 2 : Descriptifs techniques des vélos

- Nomenclature des vélos E-cardan ARCADE (2020)
- Nomenclature des vélos triporteur à assistance électrique NIHOLA

Annexe 3 : Service après-vente et garanties constructeur

Annexe 4 : Charte de communication VÉLILA

Annexe 5 : Livraison VÉLILA

Annexe 1 : Liste des vélos remis à la Communauté de communes Estuaire et Sillon- Livraison des mois de décembre 2020 / janvier 2021

N° vélo	N° clé antivol cadre	Nb clés	n° batterie	N° clé batterie	Nb clés de batterie	Bycicode	Code barre VAE
71	855949	2	KD36145064S17P0	3278	2	ARC201050523	2020021742
72	854540	2	KD36145064S17P0	3249	2	ARC201050721	2020021744
73	855632	2	KD36145064S17P0	3258	2	ARC201050919	2020021745
74	850677	2	KD36145064S17P0	3244	2	ARC201051018	2020021747
75	863549	2	KD36145064S17P0	3242	2	ARC201051216	2020021749
76	973625	2	KD36145064S17P0	3132	2	ARC201051612	2020021751
77	873536	2	KD36145064S17P0	3290	2	ARC201051810	2020021753
78	859585	2	KD36145064S17P0	3279	2	ARC201051909	2020021755
79	864557	2	KD36145064S17P0	3277	2	ARC201052107	2020021757
80	850182	2	KD36145064S17P0	3103	2	ARC201052305	2020021758
81	859501	2	KD36145064S17P0	3255	2	ARC201053293	2020021764
82	873912	2	KD36145064S17P0	3281	2	ARC201053095	2020021765
83	852935	2	KD36145064S17P0	3205	2	ARC201052897	2020021766
84	863445	2	KD36145064S17P0	3011	2	ARC201052602	2020021767
85	851754	2	KD36145064S17P0	3214	2	ARC201052404	2020021768
86	862224	2	KD36145064S17P0	3262	2	ARC201052503	2020021759
87	874915	2	KD36145064S17P0	3219	2	ARC201052701	2020021760
88	860679	2	KD36145064S17P0	3130	2	ARC201052996	2020021761
89	850711	2	KD36145064S17P0	3285	2	ARC201053194	2020021762
90	874153	2	KD36145064S17P0	3194	2	ARC201053392	2020021763
91	860580	2	KD36145064S17P0	3175	2	ARC201050424	2020021739
92	866959	2	KD36145064S17P0	3287	2	ARC201050622	2020021741
93	856353	2	KD36145064S17P0	3294	2	ARC201050820	2020021743
94	868277	2	KD36145064S17P0	3292	2	ARC201051117	2020021746
95	868306	2	KD36145064S17P0	3297	2	ARC201051315	2020021748
96	857816	2	KD36145064S17P0	3233	2	ARC201051414	2020021769
97	850800	2	KD36145064S17P0	3270	2	ARC201051513	2020021750
98	851843	2	KD36145064S17P0	3291	2	ARC201051711	2020021752
99	862160	2	KD36145064S17P0	3300	2	ARC201052008	2020021754
100	850251	2	KD36145064S17P0	3228	2	ARC201052206	2020021756
161	873338	2	KD36145213T15X0021	3165	2	ARC202014889	2020034529
162	869592	2	KD36145213T14X0305	3008	2	ARC202014988	2020034530
163	852004	2	KD36145213T15X0087	3039	2	ARC202015087	2020034531
164	873709	2	KD36145213T14X0129	3027	2	ARC202015186	2020034532
165	854624	2	KD36145213T15X0072	3233	2	ARC202015285	2020034533
166	854055	2	KD36145213T14X0127	3004	2	ARC202015384	2020034534
167	850320	2	KD36145213T15X0082	3114	2	ARC202015483	2020034535
168	959916	2	KD36145213T15X0071	3281	2	ARC202015582	2020034536
169	850459	2	KD36145213T14X0298	3298	2	ARC202015681	2020034537
170	861112	2	KD36145213T15X0068	3057	2	ARC202015780	2020034538
171	853889	2	KD36145213T15X0064	3060	2	ARC202015879	2020034539

172	861132	2	KD36145213T15X0013	3298	2	ARC202015978	2020034540
173	861216	2	KD36145213T14X0324	3115	2	ARC202016077	2020034541
174	854619	2	KD36145213T15X0049	3265	2	ARC202016176	2020034542
175	854248	2	KD36145213T15X0060	3292	2	ARC202016275	2020034543
176	857534	2	KD36145213T14X0257	3212	2	ARC202016374	2020034544
177	873972	2	KD36145213T15X0062	3092	2	ARC202016473	2020034545
178	873932	2	KD36145213T15X0073	3221	2	ARC202016572	2020034546
179	851818	2	KD36145213T14X0341	3266	2	ARC202016671	2020034547
180	857945	2	KD36145213T15X0097	3055	2	ARC202016770	2020034548
181	851823	2	KD36145213T15X0075	3156	2	ARC202016869	2020034549
182	873343	2	KD36145213T15X0078	3221	2	ARC202016968	2020034550
183	857618	2	KD36145213T14X0109	3276	2	ARC202017067	2020034551
184	851836	2	KD36145213T14X0240	3047	2	ARC202017166	2020034552
185	873303	2	KD36145213T14X0334	3207	2	ARC202017265	2020034553
186	850553	2	KD36145213T15X0054	3120	2	ARC202017364	2020034554
187	850206	2	KD36145213T15X0059	3028	2	ARC202017463	2020034555
188	863287	2	KD36145213T14X0147	3022	2	ARC202017562	2020034556
189	853676	2	KD36145213T15X0067	3100	2	ARC202017661	2020034557
190	850162	2	KD36145213T14X0292	3103	2	ARC202017760	2020034558
191	872226	2	KD36145213T14X0142	3229	2	ARC202017859	2020034559
192	869196	2	KD36145213T14X0254	3286	2	ARC202017958	2020034560
193	873318	2	KD36145213T15X0093	3094	2	ARC202018057	2020034561
194	854015	2	KD36145213T15X0083	3119	2	ARC202018156	2020034562
195	874673	2	KD36145213T15X0001	3276	2	ARC202018255	2020034563
196	859025	2	KD36145213T15X0058	3016	2	ARC202018354	2020034564
197	853309	2	KD36145213T15X0038	3231	2	ARC202018453	2020034565
198	874866	2	KD36145213T15X0006	3226	2	ARC202018552	2020034566
199	874891	2	KD36145213T14X0338	3079	2	ARC202018651	2020034567
200	853027	2	KD36145213T15X0066	3045	2	ARC202018750	2020034568

- Livraison du 28 février 2022

N° vélo cargo	N° clé antivol cadre	Nb clés	n° batterie	N° clé batterie	Nb clés de batterie	Bycicode	N° de série
4	Axa Solid Plus 1562V	2	4P1J810000063	/	2	PADM-1201-92	NH34445S
5	Axa Solid Plus 1421V	2	4P1J810000022	/	2	PAHV-1201-81	NH33703S
6	Axa Solid Plus 1487V	2	4P1J810000084	/	2	PAKM-1201-88	NH34550S

Annexe 2 : Descriptifs techniques des vélos

- Nomenclature des vélos E-cardan ARCADE (2020)
- Nomenclature des vélos triporteur à assistance électrique NIHOLA

Fiche Technique

Cette fiche vous permettra d'avoir les références pour vos commandes SAV.

Code de l'article : A014191

E-CARDAN 26" - 36V14.5Ah - CAN - Alu H45 - 7V Nexus - BLEU RAL 5001 - LOIRE ATLANTIQUE 2020

Code	Désignation	Prix (en €)	
CADRE & FOURCHE			
Cadre	PCRGY0	Cadre 26" - E Cardan - H45 - Mixte - Nexus 7 - Roller Brake - Alu - Phosphaté	100,00 €
Fourches Suspension	PFSP86	Fourche 26" - VTC - Suspension - VAE - Pivot 205mm x Ø28.6mm cone Ø30mm - V-Brake - Noire	33,80 €
GUIDON			
Poignées	A013999	Poignée - Herrmans CliK - L123mm x Ø22mm - Avec vis de blocage - Gauche - Marron	2,30 €
Poignées	A014000	Poignée - Herrmans CliK - L90mm x Ø22mm - Avec vis de blocage - Droite - Marron	2,20 €
Sonnettes	PASN26	Sonnette Tournante - Percée avec Cloche - Alu - Argent	1,10 €
Cintres	PPCT34	Cintre - VTC - Ø25.4 L610 Rise46 - Angle 55° - Alu - Argent	5,70 €
Jeux de Direction	PPJD22	Jeu de Direction Fileté - Ø28.6mm - Cône Ø30mm - Argent	4,70 €
Potences	PPPT57	Potence VTC - Plongeur - Fixe - Ø25.4 x Ext80 x H180 - Open Clamp - Alu - Argent	7,90 €
Jeux de Direction	PVRD18	Rondelle pour Jeu de Direction Ø25.4mm	0,30 €
Leviers VAE	SPPLV19	Levier Gauche - Frein V-Brake - Moteur Avant Bafang - Alu - Noir/Argent	7,00 €
Leviers VAE	SPPLV23	Levier Droit - Frein Roller-Brake - UART/CAN - Coupe circuit méca. L1500mm - Moteur Avant Bafang - Alu - Noir/Argent	19,00 €
FREINS			
Freins V-Brake	A012522	Frein V-Brake - Avant ou Arrière - L115mm - avec 1 Pipe/ 1 Soufflet/ Vis Inox - Alu - Argent - En Sachet	10,80 €
Freins Roller Brake et Tambour	PPFR93	Frein Roller-Brake - Arrière - Ventilé - Shimano - BR-C3000-R - avec entretoise 9.7mm - Argent	17,80 €
CABLES GAINES VISSERIE			
Câbles et Gainses de Frein	PPCB27	Câble Frein - L1800mm - Inox - Boite de 100	98,00 €
Câbles et Gainses de Frein	PPCB21	Câble Frein - L2500mm - Inox	2,90 €
Câbles et Gainses de Frein	PPCBEC02	Embout de Câble de Frein - Alu - Boite de 500	13,10 €
Câbles et Gainses de Frein	PPGF42	Gaine Frein - Teflonée - Noire - Rouleau de 30m	11,90 €
Câbles et Gainses de Frein	PPGF42	Gaine Frein - Teflonée - Noire - Rouleau de 30m	11,90 €
Ecrous	PVEC05B	Ecrou Frein - M5 - Inox A4 - Boite de 200	8,90 €
Ecrous	PVEC06B	Ecrou Frein - M6 - Inox A4 - Vendu par 100	11,40 €
Ecrous	PVEC11B	Ecrou Frein - M8 - Inox A4 - Vendu par 200	18,80 €
Ecrous	A011978	Ecrou - M6 - Inox A2 - Boîte de 100pcs	2,60 €
Rondelles	PVRD03B	Rondelle Plate - Ø5x12mm Etroite - Inox - Boite de 200	3,70 €
Rondelles	PVRD04B	Rondelle Plate - Ø5x15mm - Inox - Boite de 200	3,80 €

Code de l'article : A014191

E-CARDAN 26" - 36V14.5Ah - CAN - Alu H45 - 7V Nexus - BLEU RAL 5001 - LOIRE ATLANTIQUE 2020

	Code	Désignation	Prix (en €)
Rondelles	PVRD06B	Rondelle Plate - Ø6x18mm Large - Inox - Boite de 200	4,00 €
Rondelles	A012615	Rondelle Eventail - Ø5x9mm - Inox A2 - Boite de 100	4,30 €
Rondelles	PVRD22B	Rondelle Plate - Ø10x20mm - Inox - Boite de 200	4,80 €
Rondelles	PVRD28B	Rondelle Plate - Ø6x14mm - Inox - Boite de 200	3,90 €
Rivets	A012616	Rivet Aveugle - Ø4.8x14 - Tête Large - Alu - Boite de 100	14,00 €
Rivets	PVRV04B	Inserts Filètes - M5 - Alu - Application Pince OUH4 - Vendu par 50	20,00 €
Rivets	A011417	Rivet Aveugle - Ø4x14 - Alu - Boite de 250	
Vis	PVVS00B	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M5x10mm - Inox - Boite de 200	7,70 €
Vis	A013913	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M5x12mm - Inox - Boite de 100	4,40 €
Vis	PVVS07B	Vis Tête Hexagonale - M6x15mm - Inox - Boite de 200	19,00 €
Vis	A012622	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M6x16mm - Inox - Boite de 100	8,10 €
Vis	A012617	Vis Tête Hexagonale - M6x35mm - Inox - Boite de 100	13,00 €
Vis	PVVS36B	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M5x16mm - Inox - Boite de 200	11,40 €
Vis	PVVS40B	Vis Tête Hexagonale - M6x20mm - Inox - Boite de 200	19,60 €
Vis	PVVS63B	Vis Tête Bombée inviolable Torx - M5x10mm - Inox - Boite de 100	21,00 €
Vis	PVVS82B	Vis Tête Bombée inviolable Torx - M5x12mm - Inox - Boite de 100	22,00 €
Vis	PVVS93B	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M5x25mm - Inox - Boite de 200	12,40 €
Vis	PVVSC0	Vis Tête Cylindrique 6 pans creux - M10x50mm - Inox - pour Béquille sur Cardan	0,80 €
Vis	A011266	Vis Tête Bombée 6 pans creux - M8x25mm - Inox - Boite de 100	28,00 €
Vis	A012618	Vis Tête Bombée Cruciforme - M4x8mm - Inox - Boite de 100	3,70 €
Vis	A009828	Vis Tête Bombée inviolable Torx - M5X16mm - inox - Boite de 100	23,00 €

TRANSMISSION

Cardans	A010129	Cardan VAE - 26" - Nexus 7V - sans cache poussière ni pignon - Argent	105,60 €
Cardans	A010133	Pignon Cardan Hélicoïdal - Nexus 7 - Acier	16,80 €
Cardans	A010135	Cache Poussière pour Cardan Nexus 7V - 2 vis - Plastique - Gris	2,70 €
Pédales	A011332	Pédales VTC - Gros Filetage - Corps et Cage alu - Axe Anticorrosion - Argent	6,80 €
Cardans	PTEMMD04	Manivelle Droite - L170mm - Cardan - Carré standard - Alu - Argent	4,40 €
Cardans	PTEMMG04	Manivelle Gauche - L170mm - Cardan - Carré standard - Alu - Sablé	4,40 €
Manettes	PTMN70	Manette Droite - Nexus 7 Indexée - Gaine et serre câble démonté - Shimano Revoshift - Câble 2400mm - Noire	7,60 €
Pédaliers	PVVS43	Vis pour Manivelle - M8-1.0x15mm - Hexagonal - Acier -	0,30 €

ROUES

Roues Avant	A008167	Roue Avant 26" - Moyeu Bafang - Double Paroi M260 Alu Noire - Rayons Inox	166,00 €
-------------	---------	---	----------

Code de l'article : A014191

E-CARDAN 26" - 36V14.5Ah - CAN - Alu H45 - 7V Nexus - BLEU RAL 5001 - LOIRE ATLANTIQUE 2020

	Code	Désignation	Prix (en €)
Roues Arrière	PRR1C0	Roue Arrière 26" - Double Paroi M260 Alu Noire - Nexus 7 Cardan & Chaîne - Axe Plein - Rayons Inox	119,00 €
Chambres à Air	PRCA52	Chambre à Air 26" x 1.50/1.75 - Valve Schrader - Boite de 1	1,50 €
Moyeu Shimano Nexus - Accessoires	PREN10	Accessoires Moyeu Nexus 7V CJ-NX40	7,30 €
Fonds de Jante	PRFJ19	Fond de Jante 26" - 22x1680mm - Renforcé (Bleu)	0,90 €
Pneus	PRPNK0	Pneu 26" x 1.75 - City - Kenda K-935 - Anti Crevaison K-Shield Plus - Bande Réflechissante - Noir	13,20 €
ECLAIRAGE			
Eclairages Avant à Fil	PAECA03	Projecteur Avant - Filaire - Echo 15 lux - Led - Support inox - Temporisé	7,80 €
PERIPHERIQUES			
Garde-Boue Accessoires	A010204	Tringle De Renfort - pour Garde Boue Enveloppant Avant - Inox	15,80 €
Béquilles Centrales	PABQ46	Béquille Centrale Double Jumbo - Charge 80 kg - L275mm - Alu - Noir	22,40 €
Garde-Boue Fixes	PAGBA6	Garde-boue 26" Court - Avant/Arrière - F54 - Tringle Double - Plastique - Gris - Vendu par Paire	9,90 €
Garde-Boue Accessoires	PAGBEQ00	Equerre - L30mm - Pour Garde-boue Avant - Inox	0,30 €
Garde-Boue Enveloppant	PAGBH1	Garde-boue 26" - Avant - Enveloppant + 1 équerre à monter- Plastique - Gris	22,00 €
Garde-Boue Tringles	PAGBTG20	Tringle Double - L=360 à Couper - Inox	0,90 €
Porte-Bagages VAE	PAPB63	Porte Bagage VAE - 26/28" - pour Kit Arcade - Alu - Phosphaté	42,00 €
Porte-Bagages Tringles	PAPBFX13	Patte Latérale de Porte-Bagage Ronde - L160mm - Inox Unite	2,20 €
Selles	PPSLK3	Selle Royal Gipsy - Marron	14,80 €
Accessoires de Tige de Selle	PPSSBR00	Blocage de Selle à Bille - Axe Ø6mm L50mm - Alu - Argent	2,50 €
Accessoires de Tige de Selle	PPSSCL05G	Collier de Selle - Ø32mm - Sans Blocage Ø6 - avec Vis pointeau - Trous Non Filetés - Alu - Argent	1,70 €
Tiges de Selle	A011670	Tige de Selle - Antivol 23cm - VTT - Ø27.2mm x L300mm - avec Chariot - Alu - Argent	13,50 €
ACCESSOIRES			
Paniers - Fixation Supérieure	A012054	Support Panier - L142mm Ø28.6mm - Jeu de direction - Acier - Noir	2,40 €
Réparations Crevaisons	CR03	Liquide Vulcanisant - Bidon de 175g - avec Pinceau	11,00 €
Antivols de Cadre	PAAV65	Câble pour Antivol de Cadre - Axa - L180cm x Ø12mm - Spirale - Noir	9,90 €
Antivols de Cadre	PAAV92	Antivol Cadre avec Connexion pour Câble - Axa Defender - à Clef Fixes - Argent	17,60 €
Catadioptrés	PACD09	Catadioptré - Roues - Clipsable - Norme France - Orange	0,50 €
Accessoires VAE	PAECLSG01	Gaine de protection - Ø17 - Tressée Ouverte - Noire - Vendue au mètre	5,50 €
Paniers Avant	PAPN30BIS	Panier Avant - I31xL24xH27cm - Fixation Non Fournie - Piazza - Plastique - Noir	10,50 €
Paniers - Fixation Inférieure	PAPNSP01	Support Inférieur - Panier PLAZZA - Noir	1,80 €
Paniers - Fixation Inférieure	PAPNSP25	Support Inférieur - Panier avant fourche suspension - Acier - Noir	3,50 €
Accessoires VAE	PCAT59	Ressort Antirotation avec Protection Plastique et visserie - Noir	4,80 €

Code de l'article : A014191

**E-CARDAN 26" - 36V14.5Ah - CAN - Alu H45 - 7V Nexus - BLEU RAL 5001 -
LOIRE ATLANTIQUE 2020**

	Code	Désignation	Prix (en €)
Accessoires VAE	PCAT66	Gaine Spirale - Ø9.5mm - Plastique - Noire - Vendue au mètre	3,60 €
Accessoires VAE	PTGC06	Guide Gaine Caoutchouc - cadre VAE - Noir	0,40 €
COMPOSANTS ELECTRIQUES			
Câbles VAE	A010901	Guide Câble Electrique - pour cadre - TranzX - Noir	5,40 €
Câbles VAE	A012072	Câble Principal 4 connecteurs - CAN - Moteur Avant Bafang	16,40 €
Displays	A012074	Display 3 Boutons LCD - CAN - 26" 28"- Bafang - Petit Modèle LCD - Moteur Avant Bafang	40,10 €
Câbles VAE	A012076	Câble d'extension Display - CAN - L850mm - Bafang - Noir	8,70 €
Câbles VAE	A012079	Capteur de Pédalage - CAN - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang	12,50 €
Batteries	A013230	Batterie Porte Bagage - DLG - 36V 14.5Ah Li-ion- CAN - avec Feu Intégré - Noire	389,00 €
Batteries	A013232	Serrure de Batterie DLG - Verrouillage Automatique - 2 Clefs - Noire	4,50 €
Chargeurs	A013233	Chargeur Batterie Porte Bagage DLG - 36V 2A Li-Ion - CAN	39,50 €
Batteries	PAPBCT12-1	Glissière Batterie Phylion Porte bagage - UART/CAN - sans Controleur - Plastique - Noir	25,90 €
Câbles VAE	PAECFL20	Câble de Lumière Avant - UART/CAN - L1100 mm - Moteur Avant Bafang - Noir	7,70 €
Câbles VAE	PREND6	Câble d'extension Moteur - UART/CAN - Moteur Bafang - 1500mm - 5pin - Noir	10,50 €
Câbles VAE	PREND7	Disque Aimanté - UART/CAN - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang	4,20 €
Logiciel VAE	A014606	Glissière Batterie Porte Bagage - CAN - Programmée - SOFTW0012- E-CARDAN - STD - 25kmh - 26x1.75	

Date :

Publié le : 08/06/2020

(Signature et cachet de l'entreprise)

Vélo personnalisé : Nihola Cargo électrique 17Ah cadre RAL BLEU 5001

Code article	Libellé	nécessaire à la	PV HT
PRO61986-ATT0	Amortisseur de direction (vérin)	1,00	79,56
PRO61987-ATT0	Anneau caoutchouc	1,00	3,92
PRO61990-ATT0	Antivol de cadre Axa Solid Pro plus compatible extension câble	1,00	40,83
PRO61995-ATT0	Axe Roue 20"	2,00	10,00
PRO61998-ATT0	Bague jeu de direction	1,00	5,81
PRO62017-ATT0	Boitier de pédalier ref 119	1,00	14,83
PRO62024-ATT0	Boule rouge	1,00	2,42
PRO62027-ATT0	Câble antivol plug-in AXA 180 cm (compatible antivol Axa Pro Plus)	1,00	32,50
PRO62028-ATT0	Câble de frein 3M	1,00	2,30
PRO62030-ATT0	Cache inox central (frein)	1,00	14,90
PRO62033-ATT0	CAPOT INOX FEUX REELIGHT	2,00	42,68
PRO62036-ATT0	CARGO Arceau kit pluie (unité)	2,00	12,50
PRO62037-ATT0	CARGO Banc enfants	1,00	99,00
PRO62044-ATT0	CARGO Capote Pluie NOIRE	1,00	165,83
PRO62048-ATT0	CARGO Ceinture centrale	1,00	16,67
PRO62049-ATT0	CARGO Ceintures Y supplémentaire	2,00	45,83
PRO62051-ATT0	CARGO Coussin banquette	1,00	43,89
PRO62052-ATT0	CARGO Equerre siège droite	1,00	4,49
PRO62053-ATT0	CARGO Equerre siège gauche	1,00	4,49
PRO62054-ATT0	CARGO et XL Fond de malle noir	1,00	63,92
PRO62055-ATT0	CARGO Fronton avant noir	1,00	49,00
PRO62063-ATT0	CARGO Plaque latérale NOIRE	2,00	24,83
PRO62067-ATT0	CARGO Support de banc	1,00	19,67
PRO62068-ATT0	Catadioptré blanc autocol.	1,00	4,80
PRO62069-ATT0	Catadioptré Cateye Round rouge avant	2,00	5,00

Code article	Libellé	nécessaire à la	PV HT
PRO62074-ATT0	Chaîne 7/8V	1,00	16,67
PRO62078-ATT0	Chambre à air Schwalbe 20"	1,00	6,95
PRO62079-ATT0	Chambre à air Schwalbe 26"	1,00	6,95
PRO62085-ATT0	Cintre 25.4 605mm	1,00	17,42
PRO62088-ATT0	Col de signe V brake + soufflet	1,00	7,29
PRO62092-ATT0	Collier de selle	1,00	11,50
PRO62103-ATT0	Elément de direction droit	1,00	70,00
PRO62104-ATT0	Elément de direction gauche	1,00	70,00
PRO62112-ATT0	FEU ARRIERE REELIGHT (rouge)	1,00	37,44
PRO62114-ATT0	FEU AVANT REELIGHT (blanc)	1,00	32,85
PRO62120-ATT0	Fond de jante Schwalbe 20"	2,00	3,33
PRO62121-ATT0	Fond de jante Schwalbe 26"	1,00	3,33
PRO62125-ATT0	Frein tambour AV droit	1,00	55,50
PRO62126-ATT0	Frein tambour AV gauche	1,00	55,50
PRO62129-ATT0	Frein VBrake (frein arrière)	1,00	18,33
PRO62148-ATT0	Gaine Frein (moyen modèle)	2,00	1,55
PRO62149-ATT0	Gaine Frein (petit modèle)	1,00	1,55
PRO62150-ATT0	Gaine Frein AR (grand modèle)	1,00	1,55
PRO62153-ATT0	Garde boue arrière 26"	1,00	29,17
PRO62155-ATT0	Garde boue avant droite	1,00	39,00
PRO62156-ATT0	Garde boue avant gauche	1,00	39,00
PRO62169-ATT0	Insert Tige Selle 25.4 X Ø28	1,00	5,50
PRO62173-ATT0	Jeu de direction	1,00	5,85
PRO62181-ATT0	Levier frein parking gauche	1,00	16,67
PRO62184-ATT0	LOW / CARGO Support AV de plaque	2,00	24,08
PRO62216-ATT0	Pare chaîne	1,00	9,68

Code article	Libellé	nécessaire à la	PV HT
PRO62219-ATT0	Patte de dérailleur	1,00	12,50
PRO62221-ATT0	Pédales (paire)	1,00	14,17
PRO62222-ATT0	Pédalier 38 Dents	1,00	22,20
PRO62227-ATT0	Platine poulie frein avant	1,00	6,65
PRO62229-ATT0	Poignée Caoutchouc Droite (petite)	1,00	5,12
PRO62230-ATT0	Poignée Caoutchouc Gauche (grande)	1,00	8,00
PRO62239-ATT0	Potence direction	1,00	16,00
PRO62240-ATT0	Poulie frein avant	1,00	10,40
PRO62242-ATT0	PROMOVEC Batterie 36V 17.4Ah (626Wh)	1,00	975,27
PRO62247-ATT0	PROMOVEC_Capteur pédalier_36V	1,00	25,00
PRO62251-ATT0	PROMOVEC_Chargeur 36V / 11 AH	1,00	94,11
PRO62253-ATT0	PROMOVEC_Controlleur_36V	1,00	117,00
PRO62256-ATT0	PROMOVEC_Display_36V	1,00	91,67
PRO62263-ATT0	PROMOVEC_Porte bagage	1,00	49,00
PRO62267-ATT0	PROMOVEC_Rack batterie	1,00	39,00
PRO62286-ATT0	REELIGHT Bornier 2 fils	4,00	5,50
PRO62326-ATT0	Rotule de direction 12 Sdt	4,00	33,79
PRO62327-ATT0	Rotule de direction 8 Sdt	4,00	21,52
PRO62331-ATT0	Roue avant 20" nue (sans freins tambour)	2,00	99,00
PRO62344-ATT0	CARGO Tapis caoutchouc antidérapant	2,00	33,33
PRO62345-ATT0	SELLE ROYAL_Selle 'Moody'	1,00	13,17
PRO62347-ATT0	SHIMANO_Cassette 8V HG	1,00	15,75
PRO62348-ATT0	SHIMANO_Dérailleur Altus	1,00	39,90
PRO62349-ATT0	SHIMANO_Levier Frein / Manette 8V	1,00	20,75
PRO62360-ATT0	Sonnette 50mm chromée	1,00	8,50
PRO62364-ATT0	Stickers NIHOLA argent	1,00	6,67

Code article	Libellé	nécessaire à la	PV HT
PRO62374-ATT0	Support arceaux droit	1,00	36,67
PRO62375-ATT0	Support arceaux gauche	1,00	36,67
PRO62376-ATT0	Support de plaque passage rotules	2,00	8,80
PRO62382-ATT0	Support inox garde boue avant	2,00	26,00
PRO62388-ATT0	Tige de selle 25.4 long 350mm	1,00	22,00
PRO62390-ATT0	Tringle direction amortisseur	1,00	43,95
PRO62391-ATT0	Tube direction	1,00	43,87
PRO62403-ATT0	XL CARGO LOW Tringle direction	1,00	33,18
PRO62911-ATT0	Pneu renforcé 26"RAR	1,00	30,75
PRO62912-ATT0	Pneu renforcé 20"RAV	2,00	29,08
PRO62914-ATT0	Cadre CARGO avec couleur personnalisée	1,00	743,85
PRO62915-ATT0	PROMOVEC_Cover	1,00	9,00
PRO62917-ATT0	Backframe (avec n° du cadre)	1,00	99,39
PRO62920-ATT0	REELIGHT kit fournisseur	1,00	57,94
PRO62928-ATT0	Support de plaque AR double pour Cargo/Low	1,00	36,36
PRO62929-ATT0	REELIGHT_ support feu	2,00	29,92
PRO62958-ATT0	Tendeur de cable frein (cadre)	3,00	3,33
PRO62963-ATT0	PROMOVEC_moteur 36V	1,00	315,00
PRO63400-ATT0	Rayonnage roue 26" sur jante alu double paroi renforcée avec ?illets, noir	1,00	75,60
PRO69473-ATT0	Plaque support porte bagage	1,00	8,33
PRO73283-ATT0	CARGO Personnalisation des 2 faces latérales et du fronton de la malle (visuel à	1,00	250,00

Annexe 3 : Service après-vente et garanties constructeurs

- Vélos à assistance électrique E-Cardan / ARCADE

Cf. document ci après

- Vélos cargo familiaux à assistance électrique NIHOLA

Tous les vélos triporteurs NIHOLA sont garantis :

- 5 ans sur le cadre
- 2 ans sur toutes les autres pièces sauf les pièces d'usure.

La garantie s'applique si les vélos ont été utilisés en conditions normales.

NIHOLA France
4, rue Augustin Fresnel
85600 Montaigu-Vendée
0251800158

Article 12. Garantie contractuelle

12.1. Etendue de la garantie contractuelle

Sans préjudice des garanties légales auxquelles ARCADE CYCLES est tenue, certaines pièces des Produits bénéficient d'une garantie contractuelle dans les conditions de délai suivantes :

- Cinq (5) ans pour les cadres ;
- Deux (2) ans pour les pièces cycles et électriques autres que ceux mentionnés à l'article 12.5 des CGV ;
- Un (1) an pour les pièces reconditionnées.

ARCADE CYCLES se réserve la possibilité, pour les pièces dont la garantie est mise en œuvre moins de douze (12) mois avant sa date d'expiration, de les remplacer par des pièces reconditionnées.

En cas de remplacement d'une pièce dans le cadre de la garantie contractuelle proposée par ARCADE CYCLES, le délai de garantie initial qui s'appliquait à la pièce d'origine continue de courir et s'applique à la pièce de remplacement.

12.2. Point de départ de la garantie contractuelle

La garantie contractuelle visée à l'article 12.1 commence à courir à compter de la date de livraison des Produits.

Par exception, la garantie susvisée commence à courir à compter de la date de facture ou de la date d'enregistrement des Produits sur la plateforme BICYCODE pour les vélos classiques et vélos à assistance électrique ayant vocation à être revendus à des consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, conformément à l'article 10 des CGV, dès lors que la revente au consommateur intervient dans un délai maximum de douze (12) mois suivant la livraison par Arcade Cycles. Dans le cas de la revente, la facture doit obligatoirement faire apparaître le numéro de série ou Bicycode. En cas de défaut d'enregistrement ou de contradiction entre la facture de revente et la date d'enregistrement, la date de livraison initiale du produit fera foi.

12.3. Procédure de mise en œuvre de la garantie contractuelle

12.3.1. Afin de solliciter la mise en œuvre de la garantie contractuelle décrite ci-dessus, le Client doit se connecter sur son « Espace Pro » en ligne sur le site Internet www.arcadecyclespro.com afin de créer un ticket dans la rubrique « SAV » (Service après-vente).

ARCADE CYCLES procédera à la fermeture automatique des tickets et au classement des demandes du Client dans les cas suivants :

- Absence de réponse du Client à toute demande de renseignement ou d'information formulée par ARCADE CYCLES dans un délai d'un (1) mois suivant la date d'envoi de la demande de renseignement ou d'information ;
- Absence de réception par ARCADE CYCLES des pièces prétendument défectueuses dans le délai de trois (3) mois suivant la date d'émission par ARCADE CYCLES du bon de retour.

La fermeture automatique des tickets ne présume pas du refus par ARCADE CYCLES de mettre en œuvre la garantie. Le Client dont la demande aurait été classée pourra, dans la limite des délais mentionnés à l'article 12.1 des CGV, réitérer sa demande dans le ticket déjà existant qu'il aurait créé pour sa demande initiale ou procéder directement à l'envoi à ARCADE CYCLES de la pièce pour laquelle il entend solliciter la mise en œuvre de la garantie.

En cas de vente du vélo à un tiers, c'est le Client qui est en charge d'exécuter la garantie vis-à-vis du tiers.

12.3.2. Le Client est tenu de procéder à l'envoi des pièces pour lesquelles la mise en œuvre de la garantie susvisée est sollicitée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'émission par ARCADE CYCLES du bon de retour.

A réception des pièces défectueuses, ARCADE CYCLES procède à leur analyse et à l'expédition de pièces de remplacement au Client si les conditions de mise en œuvre de la garantie sont remplies.

12.3.3. Par exception, sur demande expresse du Client via la rubrique « SAV » de son « Espace Pro » en ligne, ARCADE CYCLES peut procéder à l'envoi d'une pièce de remplacement avant la réception de la pièce prétendument défectueuse, à condition qu'à la date de la demande formulée par le Client, ce dernier ait procédé au paiement de tous les en-cours dus à ARCADE CYCLES.

Dans ce cas, à l'envoi de la pièce de remplacement, ARCADE CYCLES procède à l'émission d'une facture d'un montant égal au montant de ladite pièce.

Le Client dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la date d'émission de la facture d'ARCADE CYCLES pour procéder à l'expédition de la pièce prétendument défectueuse à ARCADE CYCLES.

A réception et si la pièce expédiée par le Client répond aux conditions de mise en œuvre de la garantie, ARCADE CYCLES s'engage à procéder à l'émission d'un avoir d'un montant correspondant à celui de la facture préalablement émise.

A défaut de réception dans le délai de trois (3) mois précité des pièces défectueuses ou à défaut de mise en œuvre de la garantie par ARCADE CYCLES après analyse de la pièce, la facture préalablement émise par ARCADE CYCLES est due dans son intégralité.

12.4. Prise en charge des frais de transport

ARCADE CYCLES s'engage à prendre en charge les frais de transport (envoi et renvoi) liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par l'émission d'un bon de retour téléchargeable et imprimable à réception d'un ticket émis à la demande du Client dans la rubrique « SAV » de son « Espace Pro » en ligne, conformément à l'article 12.3.1 des CGV.

ARCADE CYCLES ne prendra pas en charge les frais de transport liés à la mise en œuvre de la garantie pour les composants tels que listés à l'article 12.5 des CGV, à savoir notamment :

- Les Composants Consommables ;
- Les composants ne présentant pas de défaut ou de dysfonctionnement ;
- Les composants endommagés ou faisant l'objet d'un dysfonctionnement du fait de l'utilisateur.

Dans ces hypothèses, les frais de transport feront l'objet d'une facturation par ARCADE CYCLES au Client.

12.5. Exclusion de garantie

Sans préjudice des garanties légales auxquelles ARCADE CYCLES est tenue, ARCADE CYCLES ne garantit pas les Composants Consommables.

ARCADE CYCLES ne garantit pas :

- Les accessoires qu'elle n'aurait pas fournis avec les Produits au moment de leur achat ;
- Les batteries qui auraient connu une période sans recharge de plus de trois (3) mois ;
- Les composants électriques (c'est-à-dire la batterie, le moteur, le chargeur et le contrôleur) qui auraient été ouverts ;
- Les composants endommagés ou faisant l'objet d'un dysfonctionnement du fait de l'utilisateur.

Aucune garantie ne pourra par ailleurs être mise en œuvre si, à réception de la pièce et après analyse, ARCADE CYCLES constate qu'il n'existe aucun dysfonctionnement ou que le dysfonctionnement résulte :

- D'un choc ou d'une chute ;
- D'une manipulation ou utilisation de la pièce et/ou des Produits non conforme à leur usage en « bon père de famille » ;
- D'un stockage ou d'un entreposage prolongé de la pièce et/ou des Produits en milieu humide ou salin ;
- D'un manque manifeste d'entretien ou de l'utilisation de produits non appropriés pour l'entretien ou le nettoyage de la pièce et/ou des Produits ;
- D'une surcharge ou d'une utilisation abusive ou sur un terrain inapproprié de la pièce et/ou des Produits ;
- D'une réparation qui n'aurait pas été réalisée par ARCADE CYCLES ou l'un de ses réparateurs agréé ou d'un remplacement avec une autre pièce que celles fournies par ARCADE CYCLES ;
- De la mauvaise installation d'un accessoire sur la pièce et/ou les Produits (notamment porte-bagage, béquille, panier, sacoche, rétroviseur, garde-boue, siège enfant, remorque, etc.).

Article 13. Disponibilité des pièces d'origine

ARCADE CYCLES garantit au Client la disponibilité des pièces détachées d'origine des Produits (ou un équivalent substituable) pendant sept (7) ans suivant la date de dernière livraison des Produits neufs.

Article 14. Responsabilité

Il appartient au Client, sous sa seule responsabilité, de s'assurer, avant d'accepter le devis d'ARCADE CYCLES ou de lui adresser sa commande, que les Produits commandés conviennent aux conditions d'utilisation ou de revente auxquelles il les destine.

ARCADE CYCLES ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-conformité des Produits avec notamment une norme différente de celle en vigueur en France qui ne lui aurait pas expressément été précisée avant la passation de la commande et qu'elle n'aurait pas expressément acceptée.

La responsabilité d'ARCADE CYCLES pour vice ou défaut de conformité des Produits se limite au prix de vente HT du produit à l'origine de la réclamation.

ARCADE CYCLES ne saurait être tenue à aucune indemnisation pour les éventuels dommages indirects et/ou immatériels subis par le Client, les dommages indirects étant ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement du défaut des Produits d'ARCADE CYCLES, au titre desquels figurent notamment les pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, préjudices commerciaux et financiers, pertes de production, dommages environnementaux.

Annexe 4 : Charte de communication VÉLILA

Vélila



CHARTE D'USAGE

Octobre 2020

Loire
Atlantique

INTRODUCTION

Vélila est le service de vélos à assistance électrique (VAE) proposé par le Département de Loire-Atlantique, en partenariat avec les collectivités locales (communautés de communes, agglomérations...).

Ouvert aux habitant·es des collectivités partenaires, il offre la possibilité de louer un VAE pour une période d'un mois à un an.

Cette charte, à destination des collectivités partenaires, a pour objectif de présenter la marque Vélila et les outils de communication mis à disposition par le Département. Elle fixe également un cadre de communication à ce service afin de lui garantir une identité forte et une homogénéité sur l'ensemble des territoires concernés.

LA DÉMARCHE PARTENARIALE

Dans le cadre du plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo » visant à favoriser tous les usages du vélo, le Département a souhaité acquérir une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et la mettre à disposition d'intercommunalités. Le but : engager ou poursuivre une dynamique en faveur du vélo sur les territoires concernés en incitant à utiliser le vélo à assistance électrique pour les déplacements quotidiens.

Ce partenariat entre le Département et les collectivités locales fait l'objet d'une convention qui précise notamment les usages en matière de communication.

La collectivité partenaire du Département s'engage à respecter le cadre fixé dans cette charte d'usage de la marque Vélila.

Les grands principes de communication :

- La création d'une marque dédiée, Vélila, propriété du Département (marque déposée auprès de l'INPI).
- Un vélo avec une livrée spécifique Vélila.
- Une charte graphique associée à la marque à respecter.
- Un kit de communication mis à disposition des collectivités partenaires.
- La valorisation de la collectivité partenaire avec la présence de son logo sur les supports de communication.
- La valorisation du soutien de l'ADEME et des Certificats d'Économie d'Énergie sur l'ensemble des supports de communication.

LE LOGOTYPE

Afin de faciliter la connaissance et l'appropriation du service par les usager·es, la marque Vélila a été créée.

Elle est représentée par le logotype suivant :



Sur fond blanc



Sur fond bleu



En niveaux de gris,
sur fond blanc



En niveaux de gris,
sur fond noir

LES COULEURS

Vélila

**CMJN**

Cyan : 100
Magenta : 0
Jaune : 0
Noir : 70

RVB

R : 0
V : 70
B : 103

Hexadécimales

#004667

Pantone

3035 C

**CMJN**

Cyan : 40
Magenta : 0
Jaune : 100
Noir : 0

RVB

R : 188
V : 211
B : 50

Hexadécimales

#bcd332

Pantone

382 C

Vélila



Noir : 100%



Gris : 50%



ZONE DE PROTECTION



Zone de protection

La zone de protection définit l'espace minimum nécessaire autour du logo afin de le laisser « respirer » et lui donner la visibilité nécessaire. Cette zone définit le périmètre dans lequel aucun autre élément (logos, texte, etc.) n'est autorisé.



Zone de protection :

Cette zone est déterminée par le « a » de Vélla.

Cette lettre est reportée verticalement et horizontalement autour du logo.

TAILLE MINIMALE

Afin de ne pas nuire à la lisibilité du logo, une taille minimale est recommandée.

Vélila | 4 mm

LES USAGES INTERDITS



Tout changement de couleur non spécifiée dans la charte



Toute déformation ou altération



Toute utilisation sur un fond de couleur non prévu dans la charte.



Toute utilisation sur un fond photographique nuisible à la lecture du logotype



Tout effet «fantaisie»

LA MARQUE VÉLILA

La marque Vélila et son logotype sont propriétés du Département et déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

La marque Vélila est déclinée sur la livrée des vélos :



Le logo de la collectivité partenaire est apposé à côté de celui du Département :



Des 2 côtés
de la batterie



Sur le panier à
l'avant des
vélos



LES OUTILS DE COMMUNICATION

Afin de faire connaître ce service aux habitant-es, le Département met à disposition des collectivités partenaires un kit de promotion Vélila comportant :

- Une affiche format A3



- Un flyer format carte postale (10.5x15 cm)



Recto

Pour vos déplacements quotidiens.
ROULEZ AVEC
Vélila 

Le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de communes de Nozay lancent Vélila, un nouveau service de vélo à assistance électrique. Accessible aux habitants de la Communauté de communes, Vélila offre la possibilité de louer un vélo électrique d'un mois à un an, le temps de découvrir tous les avantages du vélo pour les trajets quotidiens.

Les tarifs Vélila :

Durée de location (mois)	1	3	6	12
Plein tarif	35 €	84 €	150 €	250 €
Tarif social*	17,50 €	42 €	75 €	125 €

Renseignements et réservations sur
velila.loire-atlantique.fr ou au **02 40 79 51 51**

* sous conditions de ressources, renseignements sur velila.loire-atlantique.fr

Loire Atlantique Département de Loire-Atlantique
 3 rue Général de Gaulle - CS 44109
 44011 Nantes cedex 1
 Tél: 02 40 99 10 00
 Courriel : contact@loire-atlantique.fr
 Site internet : loire-atlantique.fr

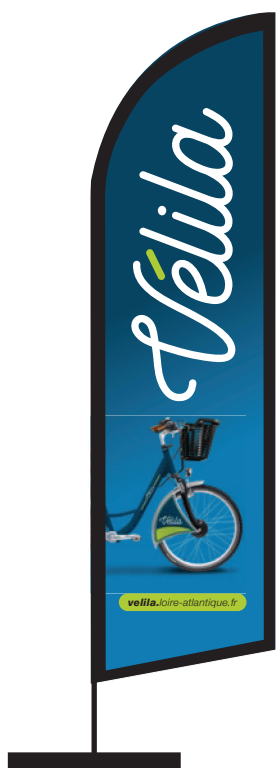
Communauté de Communes de Nozay
 AVEC LE SOUTIEN DE

Verso



LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Un oriflamme format 2,4m



- Un banner format 80 cm x 200 cm



LA COMMUNICATION DES PARTENAIRES

Afin de faire connaître Vélila aux habitant·es, les intercommunalités partenaires sont invitées à relayer ce service via leurs supports d'information.

Quelques précisions sur :

La communication éditoriale :

- Le terme « Vélila » doit être employé pour désigner le service de location de vélo à assistance électrique.
- Toute communication doit préciser que le service est proposé par le Département de Loire-Atlantique en partenariat avec l'intercommunalité concernée.
- Le soutien financier de l'ADEME et du programme CEE doit être précisé.
- Il est recommandé d'utiliser les photos officielles produites par le Département pour illustrer les articles ou autres productions. Ces photos doivent mentionner le crédit photo : © Gaël Arnaud – Département de Loire-Atlantique.

La communication graphique :

- Le visuel officiel, à la charte du Département, est le seul à pouvoir être utilisé. Il doit mentionner le logo du Département, de la collectivité partenaire ainsi que ceux de l'Ademe et des Certificats d'Économies d'Énergies.

La communication événementielle :

- Toute action de valorisation du dispositif devra être pensée et réalisée en lien avec le Département (opérations presse, temps de relations publiques...).

La communication digitale :

- Toute communication digitale sur le service devra faire pointer vers le site velila.loire-atlantique.fr
- Toute communication sur les plateformes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, ...) concernant le service Vélila devra mentionner le compte du Département de Loire-Atlantique.

Pour toute demande d'affiches, flyers, photos... ou question sur la communication, vous pouvez contacter la direction communication du Département de Loire-Atlantique au 02 40 99 11 11 ou par mail à dcom.projets@loire-atlantique.fr



Département de Loire-Atlantique
Direction communication
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Annexe 5 : Livrée VÉLILA

Stella





POIGNÉES
MARRON

PANIER
NOIR

POTENCE
ALU
(obligatoire)

SELLE
MARRON

BATTERIE
NOIRE
(obligatoire)

CADRE
RAL 5001
BLEU VERT
Finition satiné
—
2 marquages
à prévoir

GARDE-BOUE
GRIS
(obligatoire
si enveloppant)

PORTE BAGAGE
RAL 5001
BLEU VERT
Finition satiné

GARDE-BOUE
GRIS
(comme à l'avant)

FOURCHE
NOIRE

ROUES
NOIRES

STICKER
GARDE-BOUE
—
marquage à prévoir











Vélila

UN SERVICE PROPOSÉ PAR



Livrée Vétila Cargo



Selle et poignées marron

Stickers Loire-Atlantique +
EPCI partenaire sur fond
blanc. A mettre des 2
cotés de la batterie

Porte bagage Bleu Département
ou noir

Garde-boue gris ou noir

Couleur cadre Bleu Département :
C 100 M 0 J 0 N 70
P 3035 C
RAL 5001 Bleu vert

Couleur Bleu Département
Adhésif quadri :
C 100 M 0 J 0 N 70

Couleur vert Département
Adhésif quadri :
C 40 M 0 J 100 N 0

Garde-boue gris ou noir



Livrée Vélila Cargo



Logo Vélila blanc sur fond bleu

